

## **VOEU DU GROUPE D'OPPOSITION « SAINT-JEAN A VENIR »**

**Objet :** Vœu pour la suspension du projet autoroutier, en l'état, du Contournement de Montpellier Ouest et pour la mise en œuvre d'une alternative compatible avec les objectifs recherchés

**Rapporteur :** Emmanuelle MYSONA

Le projet de contournement ouest de Montpellier possède une longue histoire. Les premiers débats remontent à 1995, simultanément au projet de dédoublement de l'A9. Il a été soumis à 2 phases de concertation en 2004 et 2006 permettant d'étudier les tracés possibles et d'élaborer un avant-projet. Ceci **bien avant la forte évolution démographique de Saint-Jean-de-Védas**. Puis il a été retardé.

Il a été relancé avec la signature du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 qui prévoyait de financer la fin des études, les acquisitions foncières et les premiers travaux avec l'Etat en maître d'œuvre et les collectivités locales en cofinanceurs. **Ce qui n'est plus le cas**. L'enquête publique préalable prévue du 24 février au 3 avril 2020, en **pleine crise covid**, a été reportée du 17 août au 7 septembre 2020. **Qui a réellement pu prendre connaissance du projet ?** La déclaration d'utilité publique est intervenue le 2 septembre 2021.

Puis la réalisation de ce projet a été adossée le 28 janvier 2022 au contrat de concession liant l'État à ASF. La maîtrise d'ouvrage est actuellement assurée par Vinci Autoroute. **Ce changement n'est pas sans conséquences positives et négatives.**

Nous souhaitons la suspension de ce projet, **en l'état**, pour plusieurs raisons.

- **L'objectif de fluidification ne sera pas atteint ni à Montpellier ni à Saint-Jean.**

-Nous partageons le constat d'un **axe existant saturé par le trafic pendulaire** au niveau des **rétrécissements sur une voie** de circulation. Une simple **mise à 2 voies homogénéisée** sur l'ensemble du tronçon résoudrait ce problème aux heures de pointe.

-Mais l'intérêt affiché du projet est de **désengorger** les avenues de la liberté et du Colonel Pavelet à **Montpellier** par le raccordement du COM sur l'A709. Or, **les entrées et sorties de l'A709 sont déjà complètement saturées** à ce jour matin et soir. De longues queues existent pour rentrer dans Montpellier ou pour en sortir. Les automobilistes continueront d'emprunter les itinéraires de substitution par la voirie locale. Il sera toujours plus rapide d'utiliser l'avenue de la Liberté, la route de Lavérune ou l'avenue de Toulouse qui resteront en liaison directe avec le COM. Donc quel intérêt apporte ce raccordement ?

-Pour désengorger Saint-Jean, il aurait fallu **fermer l'actuel accès à l'A709** pour obliger à passer hors du centre village. On en arrive au deuxième point.

- **Le raccordement à l'A709 va créer un surcroît démesuré de trafic**

-**Sur le COM** : en créant une continuité autoroutière entre l'A709 et l'A750, on ouvre la voie à un flux de poids lourds qui utilisait un autre trajet jusqu'à présent. **Le point positif pour la ville de Montpellier** est de sortir ceux qui empruntaient l'avenue de la Liberté. Mais d'autres, qui passaient par Béziers pour rejoindre l'A9 vers Lyon viendront augmenter le trafic de transit jusqu'ici peu important et paralyseront rapidement le COM et l'A709. On connaît les effets du trafic induit.

-**Sur l'A709** : N'oublions pas que le doublement de l'A9 avait pour objectif d'éliminer les poids lourds de l'A709 pour en faire un boulevard urbain. Or ce projet réinjecte des poids lourds et véhicules en transit sur cette voie et non sur l'A9...

- **Les conséquences sur le territoire de Saint-Jean**

-Actuellement estimé en moyenne à 25 000 véhicules par jours, l'afflux projeté est estimé, selon les portions, **entre 60 000 et 95 000 véhicules à l'horizon 2032. Les projections les plus importantes sont sur le territoire de notre commune.** Rappelons que des védasiens habitent juste à côté du tronçon qui prévoit jusqu'à 95 000 véhicules par jours. Qu'est-il prévu pour les résidents des Villages d'or et autres riverains ? **Comment les riverains pourront vivre avec une telle pollution ? Qu'est-il prévu pour eux ? Comment un tel axe peut être conçu en pleine ZFE ?**

-D'autre part, affirmer que « ces 6,2 km d'infrastructure seront très largement réalisés sur des chaussées existantes » est faux, et ce, même si Vinci autoroute dit avoir limité au maximum les emprises. On laisse croire que le COM ne prendra pas beaucoup plus d'espace que la voirie actuelle. La réalité est tout autre sur notre territoire. Entre le rond-point du Rieucoulon et le rond-point de carrefour, une tranchée allant jusqu'à 8m de profondeur comportera 2x2 voies plus 2 bandes d'arrêt d'urgence et de chaque côté, au même niveau que la route M612 actuelle, il y aura 2x2 voies. **Sur cette portion, au total, en largeur, sont prévues 8 voies plus 2 bandes d'arrêt d'urgence soit l'équivalent du périphérique parisien et un profond gouffre qui ne permettra plus de se rendre à pied de Maison du monde à Victoire 2, bref à la zone du Mas de grille.** Toute cette partie se trouvera rattachée de facto, physiquement, à Montpellier. **Pourquoi ne pas avoir prévu un tunnel pour le transit qui aurait permis de conserver l'intégrité de notre territoire ?** Un tunnel qui aurait permis de conserver la route locale au-dessus et limité les emprises sur les terrains de nos commerçants et entrepreneurs ? Qui aurait permis dans quelques années une requalification de qualité de la zone de la Condamine vieillissante ?

-Pas de compensations environnementales sur notre commune.

- **L'absence de simultanéité de la construction de modes doux et transports en commun compte tenu du mode de financement retenu**

Le financement du projet se fera grâce aux péages. Donc juridiquement, il n'est pas possible à Vinci Autoroute de créer des pistes cyclables, des aménagements piétons ou encore des voies de transport en commun. Ces aménagements relèvent de la compétence de la Métropole.

-Or nous ne savons pas, à l'heure actuelle, ce que la Métropole sera en capacité de réaliser sur cet axe simultanément aux travaux de Vinci.

Comment imaginer qu'il ne soit possible de passer de St-Jean à St-Jean qu'en voiture via 2 ponts ? Quelle commune l'accepterait ? Comment feront les jeunes qui souvent se trouvent obligés de rentrer à pied de Sabine à St-Jean car le tram annonce ne pas desservir le terminus contrairement à ce qui est indiqué tard le soir.

-La nouvelle plateforme logistique ne sera pas raccordée par Vinci au COM car le raccordement ne fait pas parti de la DUP donc St Jean continuera de voir défiler les poids lourds sur ses voies destinées au transit local.

Cet axe aurait dû rester un axe métropolitain, une double voie homogène conçue en même temps que les aménagements de transports en commun et doux et soumise à la ZFE. Le raccordement entre autoroutes seul aurait dû revenir à Vinci, si nécessaire, pour

se faire éventuellement au-delà et permettre un accès à l'A9 à Fabrègues. Le mode de financement choisi avec cette concession va à l'encontre d'un projet d'intérêt général.

- **Le manque de transparence de ce projet pour les citoyens et les professionnels**

-Aucune réunion publique n'a été organisée à Saint-Jean-de-Védas alors que notre commune est la plus impactée : 4,2km sur 6km est sur son territoire. Le projet n'a jamais été présenté aux védasiens pour qu'ils puissent avoir un avis éclairé. On nous parle d'une large adhésion de la population. Mais sur quelle base quand la population n'a pas été informée ?

Les réactions lors de l'enquête parcellaire l'ont démontré.

-Des réunions de présentation du projet, tel qu'il est arrêté en mars 2024, ont eu lieu pour les élus. Ils ont pu avoir des éclaircissements et des réponses. Or ils ne peuvent pas diffuser les informations ni les visuels qui ne seront présentés qu'ultérieurement au public. Ce n'est pas admissible.

- **Du point de vue environnemental, paysager et agricole**

C'est 25 hectares de terres détruites, principalement des vignobles (domaine du Rieucoulon, château de l'Engarran) et 6 hect de bois classés qui disparaîtront (bois de la colline de Bellevue) et pas de compensations environnementales possibles sur les communes impactées, je le rappelle.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à l'État la suspension de ce projet autoroutier tel quel. S'il est indispensable de désengorger les communes de Juvignac et de Montpellier ainsi que de raccorder l'A750 à l'A9, ce ne peut être au détriment du bon sens et d'une commune, la nôtre.

**Madame MYSONA propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce vœu et :**

- DE SE PRONONCER pour une suspension du projet jusqu'au jugement des recours ;
- DE DEMANDER d'approfondir l'étude d'alternatives à ce projet autoroutier intégrant des transports en communs et modes doux ;
- DE DEMANDER à l'État, à Montpellier Métropole, au Conseil régional d'Occitanie, au département de l'Hérault d'œuvrer au développement des transports en communs, modes doux et de concrétiser rapidement le projet d'un RER métropolitains ;
- D'APPROUVER ce vœu.